



**TROISIEME EDITION
DU FORUM INTERNATIONAL SUR LES PEUPLES
AUTOCHTONES D'AFRIQUE CENTRALE**

Impfondo (République du Congo), 04 au 06 Mars 2014

SEGMENT TECHNIQUE

Communiqué Final

Du 04 au 07 mars 2014, s'est tenue à Impfondo en République du Congo, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, la troisième édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale sur le thème : « Populations autochtones, Savoir-faire Traditionnels et Economie verte en Afrique centrale ».

Ce forum a été organisé par le Gouvernement du Congo, en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Conservation et la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC).

Les objectifs du forum étaient les suivants :

- faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du FIPAC2 ;
- valider le Système de l'Economie des savoirs faire traditionnels en Afrique Centrale et le Programme de l'Economie des savoirs faire traditionnels en Afrique Centrale ;
- procéder au transfert de la gestion de l'organisation du FIPAC du Gouvernement de la République du Congo au Secrétariat général de la CEEAC.

Le segment technique dudit Forum s'est tenu du 04 au 06 mars 2014. La cérémonie d'ouverture du segment technique a été présidée par Son Excellence, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo. Y prenaient également part :

- Honorable Pauline SUKHAI, Ministre de la Guyane Anglaise en Charge des questions autochtones
- Monsieur Hyacinthe TOUHOUYE, Ministre de l'Economie Forestière, de l'Environnement et du Tourisme de la République Centrafricaine ;
- Monsieur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Générale de la CEEAC
- Monsieur Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC
- Monsieur Gilbert DJOMBO BOMODJO, Préfet du département de la Likouala au Congo ;
- Madame Liberate NICAYENZI, Coordinatrice régionale Adjointe du REPALEAC.

Etaient également présents les sénateurs et parlementaires du Congo, les représentants des délégations en charge des forêts et de l'environnement et des peuples autochtones des pays membres de la CEEAC-COMIFAC suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad ; les représentants des corps diplomatiques accrédités en République du Congo, et des institutions sous-régionales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC et réseaux affiliés, les agences du Système des Nations Unies et institutions financières internationales suivantes : FAO, UNICEF, Banque Mondiale, FIDA, les autorités administratives et locales du département de la Likouala ; les partenaires au développement, organisations internationales et initiatives sous-régionales suivantes : UICN, WCS, PACEBCo ; Les représentants des peuples autochtones de la Guyane anglaise en Amérique du Sud, les entreprises du secteur privé, les ONG nationales et organisations de la société civile, les médias nationaux et internationaux.

Les travaux se sont déroulés suivant trois étapes principales :

- La cérémonie d'ouverture
- Les travaux en groupe

- La restitution en plénière

La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celles de la Coordinatrice régionale adjointe du REPALEAC, du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, du Secrétaire Général de la CEEAC et le discours d'ouverture du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo.

Dans son allocution, la Coordonnatrice Régionale Adjointe du REPALEAC, L'honorable Libérate NICAYENZI a exprimé au nom des populations autochtones de l'Afrique Centrale, sa gratitude au Président du Congo et au Président du Tchad en qualité de Président en exercice de la CEEAC. Elle a en suite adressé ses remerciements à la CEEAC, à la COMIFAC et aux partenaires au développement pour leur dévouement et leur engagement pour la cause des peuples autochtones. Aussi, a-t-elle salué la participation massive des représentants des populations autochtones aux présentes assises. Après avoir rappelé les missions du REPALEAC, l'Honorable NICAYENZI a rassuré l'assistance que les acquis de ce forum devront être capitalisés par le réseau.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, Monsieur Martin TADOUM, représentant le Secrétaire Exécutif empêché, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux différentes personnalités et remercié les autorités et les populations de la ville d'Impfondo pour leur accueil chaleureux. Il a ensuite souligné la place qu'occupent les populations autochtones en tant que composante sociologique majeure pour la gestion et la valorisation durable des ressources biologiques. Aussi, a-t-il réaffirmé l'engagement de la COMIFAC à soutenir le FIPAC. Pour finir, il a exhorté les participants à œuvrer pour le développement et la mise en œuvre du programme de promotion et de développement de l'économie des savoirs-traditionnels des populations autochtones, ceci en vue de contribuer à terme à l'amélioration des conditions de vie des dites populations.

Dans son discours, le Secrétaire Général de la CEEAC, l'ambassadeur Ahmad ALLAM-MI a tout d'abord rappelé les objectifs de la troisième édition du Forum. Il a salué l'initiative prise par les autorités congolaises pour la création du FIPAC, ainsi que l'engagement et l'implication personnelle du Président du Congo, aux questions des droits des peuples autochtones. Après avoir rappelé le thème central du Forum, il a remercié les représentants des différents Etats membres et des organisations sous-régionales et internationales pour leur présence aux présentes assises. Pour la CEEAC, a-t-il poursuivi, l'économie des savoir-faire traditionnels est un outil efficace et innovateur dans la recherche des solutions pour l'intégration économique des populations autochtones, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones, la valorisation de la biodiversité et la création d'emplois tant dans les zones rurales que dans les villes.

Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo a ouvert les travaux du segment technique du Forum. Il a invité les participants à observer une minute de silence en mémoire du Secrétaire Général-Adjoint de la CEEAC, qui vient de nous quitter en pleins préparatifs de cette troisième édition. Au nom du Président de la République du Congo et du Gouvernement congolais, il a rendu un hommage mérité à la CEEAC pour les efforts louables qu'elle a consentis pour l'organisation de ce Forum, et à la COMIFAC et au REPALEAC pour leur clairvoyance et leur adhésion à ce processus. Le ministre a également fait un bref rappel historique du FIPAC, et a relevé la nécessité de poursuivre les efforts scientifiques observés pour la reconnaissance des valeurs culturelles, la valorisation des connaissances et savoir-faire traditionnels, ainsi que l'implication des peuples autochtones dans l'accès et le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources génétiques issues de leurs terroirs.

Lors de cette cérémonie d'ouverture, une déclaration de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été prononcée par Monsieur Léonard USONGO, Directeur de l'IUCN Cameroun. Dans sa déclaration, Monsieur USONGO, a encouragé les Etats de la CEEAC à considérer le FIPAC comme un outil de promotion de l'économie des savoir-faire traditionnels des populations tant autochtones que locales de l'Afrique Centrale. Il a ensuite invité les Etats à intégrer dans les stratégies de développement de la sous-région les programmes de valorisation des savoir-faire traditionnels qui constituent une ressource au potentiel économique et commercial important. Il a enfin rassuré la disponibilité de l'UICN à travailler en étroite collaboration avec les pays d'Afrique Centrale pour mobiliser les partenaires internationaux et les institutions spécialisées, les ressources financières, matérielles et stratégiques pour la mise en œuvre des initiatives en faveur de la valorisation des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales.

Après la cérémonie d'ouverture, un bureau composé comme suit a été mis en place :

- Président : M. Georges Claver BOUDZANGA, Congo
- Vice-président : M. Raymond NDOMBA-NGOYE, Gabon
- Rapporteur n° 1 : M. Luc DIMANCHE, République Centrafricaine
- Rapporteur n° 2 : M. Isa MANJO BASIRU, REPALEAC

La modération générale des travaux a été assurée par M. Martin TADOUM de la COMIFAC, et le Secrétariat par l'UICN.

La mise en place du bureau des travaux a été suivie respectivement par la présentation des objectifs de la rencontre, l'adoption de l'agenda, et trois communications faites sur les thèmes suivants :

- Le savoir-faire traditionnel et la Convention sur la diversité biologique par M. Emmanuel BAYANI du Gabon ;
- La vision de la CEEAC sur l'économie des savoir-faire traditionnels et l'économie verte en Afrique Centrale par M. Honoré TABUNA de la CEEAC ;
- Le rappel des recommandations du FIPAC 2, par M. KAPUPU DIWA, Ambassadeur du FIPAC.

Ces présentations ont été suivies par des échanges fructueux qui ont permis d'y apporter des clarifications et relever quelques préoccupations.

Au terme de ces travaux en plénière, cinq groupes de travail ont été constitués. Ces groupes ont travaillé sur les thématiques suivantes :

- Peuples autochtones, savoir-faire traditionnels, cadre juridico-institutionnel, politique et diplomatie
- Peuples autochtones, savoir-faire traditionnels, activités Economiques et entreprises
- Peuples autochtones, savoir-faire traditionnels, recherche, innovation, formation et renforcement des capacités
- Peuples autochtones, savoir-faire traditionnels, partenariat et financement
- Peuples autochtones, savoir-faire traditionnels et Produits Forestiers Non Ligneux

Lesdits groupes de travail avaient pour tâches notamment de discuter et valider les activités principales et les piliers du programme de développement de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale, ainsi que la feuille de route post FIPAC 3.

Ces travaux de groupe ont été suivis par la restitution des conclusions en plénière et les débats entre les participants.

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

1. Relativement au projet de Déclaration ministérielle sur le développement et la promotion de l'économie des savoirs faire traditionnels des peuples autochtones de l'Afrique Centrale, les participants valident cette déclaration et recommandent aux Ministres de :
 - D'adopter ladite Déclaration.
2. S'agissant du projet de programme de développement de l'économie des savoirs faire traditionnels, les participants souscrivent audit projet de programme. Ils recommandent à cet effet aux ministres :
 - de prendre acte du projet de programme de développement de l'économie des savoirs faire traditionnels en Afrique Centrale ;
 - de demander à la CEEAC de finaliser l'élaboration dudit projet de programme et de l'inscrire dans les négociations avec l'Union Européenne.
3. S'agissant de la feuille de route post FIPAC 3, les participants recommandent aux ministres :
 - d'approuver la feuille de route ;
 - d'inviter les Etats membres à appuyer la CEEAC et toutes les autres institutions sous-régionales pour la mise en œuvre de cette feuille de route ;

En marge du segment technique, la cérémonie d'inauguration et de transfert du site du FIPAC entre la République du Congo et la CEEAC a eu lieu le 06 mars 2014 en présence des Chefs d'Etat du Congo, du Tchad en qualité de Président en exercice de la CEEAC, et du Benin.

Fait à Impfondo, le 06 mars 2014

Les participants